

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1841

Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation des iconographies de Jean Coulon dans le cadre de l'exposition "Guignol 14-18, Mobiliser, survivre" des Musées Gadagne

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1841 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS POUR L'EXPLOITATION DES ICONOGRAPHIES DE JEAN COULON DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "GUIGNOL 14-18, MOBILISER, SURVIVRE" DES MUSEES GADAGNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 13 novembre 2015 au 28 février 2016, le musée d'histoire de Lyon présente une exposition intitulée « Guignol 14-18, Mobiliser, survivre », dont le thème est Guignol dans la Grande Guerre, envisagé à la fois comme figure emblématique et comme marionnette jouée durant le conflit.

Dans le cadre de cette exposition, les musées Gadagne souhaitent utiliser des iconographies de l'artiste Jean Coulon se rapportant à la grande guerre et à l'univers de la marionnette Guignol. Ces iconographies doivent servir au parcours scénographié, à la communication et à la médiation de l'exposition, à l'illustration du catalogue de l'exposition, à la réalisation de produits dérivés (magnets) qui seront commercialisés au sein de la boutique des musées Gadagne.

Georges Coulon, en tant qu'ayant droit de Jean Coulon, est le titulaire des droits des iconographies que souhaitent utiliser les musées Gadagne. En conséquence, un contrat de cession de droits d'exploitation doit être établi afin que les musées Gadagne puissent exploiter ces iconographies.

Le contrat de cession de droits, joint au rapport, formalise les conditions dans lesquelles Georges Coulon cède à la Ville de Lyon / musées Gadagne, les droits d'exploitation des iconographies de Jean Coulon.

Cette cession de droits se fera :

- à titre gracieux pour l'utilisation des iconographies dans le cadre de la scénographie, la communication et la médiation de l'exposition « Guignol 14-18, Mobiliser, survivre » ainsi que pour l'illustration du catalogue de cette exposition ;
- à titre onéreux, soit 5 % du montant HT de la valeur marchande des produits réalisés pour les produits dérivés (magnets) ou affiches réalisés à partir des iconographies et proposés à la vente au sein de la boutique des musées Gadagne.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L.122-2 et L122-3 ;

Vu ledit contrat ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

DELIBERE

1. Le contrat de cession de droits d'exploitation des iconographies susvisé, établi entre la Ville de Lyon / musées Gadagne et Georges Coulon, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense sera prélevée sur le budget 2016 des musées Gadagne, programme SUPPORTGD, opération DOCUMGD, nature 651, ligne de crédit 77410.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN